

*Résolu:* De renvoyer ce rapport aux avocats de la Ville afin d'obtenir leur opinion quant aux droits respectifs de la Ville et de la compagnie "Montreal Light, Heat & Power" à cet égard.

—Soumis un rapport de l'inspecteur de la Ville concernant le pont qui traverse la rivière Saint-Pierre, sur la rue Saint-Patrice.

*Résolu:* De prier l'inspecteur de la Ville d'attirer l'attention des autorités de la ville Saint-Paul sur le mauvais état dudit pont; et, de plus, de leur faire savoir que, ledit pont étant en dehors des limites de la Ville, la Ville de Montréal ne peut être tenue responsable de son état défectueux.

—M. M. Guérin se présente devant la Commission au sujet de l'offre par lui faite de céder une rue devant remplacer la ruelle qui se trouve entre les rues Nicolet et Chamblay.

M. Guérin insiste surtout sur la construction d'un égout et de conduites d'eau dans la rue projetée.

Après délibération, l'inspecteur de la Ville est prié de préparer un estimé du coût de la construction d'un égout dans ladite rue projetée, et M. Guérin est prié d'adresser une lettre à la Commission pour demander la construction d'un égout dans ladite rue projetée, en déclarant que, bien que ladite rue projetée n'appartienne pas à la Ville, il consent à permettre qu'on y construise un égout et se tient responsable de tous dommages pouvant en résulter.

—*Résolu:* Que, pour les fins d'administration et de surveillance, la Ville soit divisée comme suit:

M. le président.—Quartiers Sainte-Marie, Papineau et Hochelaga;

M. l'échevin N. Lapointe.—Quartiers Sainte-Cunégonde et Saint-Henri;

M. l'échevin Leclaire.—Quartiers Saint-Jean-Baptiste, St-Denis et Duvernay;

M. l'échevin White.—Quartiers Centre, Ouest et Saint-Laurent;

M. l'échevin Giroux.—Quartiers Est, Saint-Jacques, La Fontaine et Saint-Louis;

M. l'échevin O'Connell.—Quartiers Sainte-Anne, Saint-Gabriel et moitié du quartier Saint-George.

M. l'échevin J.-B.-A. Martin.—Quartiers Saint-Joseph, Saint-André et moitié du quartier Saint-George.

Il est de plus

*Résolu:* Que copie de la présente résolution soit remise aux contremaîtres et aux assistants-contremaîtres qui préviendront les membres désignés de la Commission de la Voirie chaque fois que des hommes ou des charretiers sont requis dans leurs districts respectifs.

—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville reçoive instruction de consulter la Commission de la Voirie avant d'entreprendre des travaux importants dans les rues.

—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit prié de présenter à chaque occasion un rapport à la Commission avant de commencer le pavage de l'espace occupé par la voie des tramways.

—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville reçoive instruction de notifier les contremaîtres divisionnaires et leurs assistants qu'il est strictement défendu d'engager plus de deux voitures simples appartenant à la même personne; qu'il est aussi défendu d'engager un cheval ou une voiture appartenant à une veuve, à moins qu'un rapport préalable n'ait été présenté à la Commission de la Voirie, à ce sujet.

—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction des trottoirs permanents suivants, conformément aux dispositions de la Charte et ses amendements:

*Resolved:* That the question be referred to the City Attorneys for their opinion as to the respective rights of the City and the Montreal Light, Heat & Power Co., in the matter.

—Submitted the City Surveyor's report regarding the bridge over the St. Pierre river on St. Patrick street.

*Resolved:* That the City Surveyor be instructed to draw the attention of the authorities of the town of St. Paul to the bad condition of said bridge; and, furthermore, to notify them that as the said bridge is outside the City limits, the City of Montreal is not responsible.

—Mr. M. Guerin appeared before the Committee again anent his offer to cede a street to be substituted for the lane between Nicolet and Chamblay streets.

Mr. Guerin specially requested that the sewer and water pipes be put in the proposed street.

After deliberation, the City Surveyor was requested to make an estimate of the cost of constructing a sewer in said proposed street and Mr. Guerin was requested to send a letter to the Committee asking that a sewer be constructed in said proposed street and stating that although the said proposed street does not belong to the City, nevertheless he is willing to allow a sewer to be constructed therein and that he will be responsible for any damages which may result.

—*Resolved:* That for purposes of administration and supervision the City be divided as follows:

Chairman.—St. Mary, Papineau and Hochelaga wards;

Ald. N. Lapointe.—St. Cunégonde and St. Henry wards;

Ald. Leclaire.—St. Jean-Baptiste, St. Denis and Duvernay wards;

Ald. White.—Centre, West and St. Lawrence wards;

Ald. Giroux.—East, St. James, LaFontaine and St. Louis wards;

Ald. O'Connell.—St. Ann's, St. Gabriel and one-half St. George wards;

Ald. J. B. A. Martin.—St. Joseph, St. Andrew and one-half St. George wards;

It was furthermore

*Resolved:* That a copy of said resolution be given to the foremen and assistant-foremen who shall notify the member of the Road Committee having jurisdiction, whenever men or carters are required in their respective districts.

—*Resolved:* That the City Surveyor be instructed to consult the Road Committee before undertaking any work of any importance in the streets.

—*Resolved:* The City Surveyor be instructed to report to the Road Committee before beginning any paving of the track space.

—*Resolved:* That the City Surveyor be instructed to notify the division foremen and the assistant foremen that it is strictly forbidden to engage more than two single carts belonging to one person, and that no horse or cart belonging to a widow is to be engaged unless a written report be previously made to the Road Committee, in regard to the matter.

—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that the following permanent sidewalks be constructed in conformity with the provisions of the City Charter and its amendements: